

# OUTDOORMIX FESTIVAL



## RÈGLEMENT SPORTIF 2023 LONGBOARD FREERIDE

<b>1 - GÉNÉRAL</b>	<b>2</b>
<b>2 - L'ÉPREUVE</b>	<b>2</b>
2.1. Le Freeride à Réallon	2
2.2. Programme	2
<b>3 - CONDITIONS ET MATÉRIELS OBLIGATOIRES</b>	<b>2</b>
3.1. Conditions d'accès	2
3.2. Matériel autorisé	3
3.3. Équipements coureurs	4
3.4. Niveau de pratique minimale	4
<b>5 - ASSURANCE</b>	<b>5</b>
<b>6 - ANNULATION ET ENGAGEMENT</b>	<b>5</b>
<b>7 - RÉCLAMATION</b>	<b>6</b>
<b>8 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>6</b>
<b>9 - DROITS À L'IMAGE</b>	<b>6</b>

# OUTDOORMIX FESTIVAL



## 1 - GÉNÉRAL

L'épreuve de "LONGBOARD FREERIDE" est organisée dans le cadre de l'édition 2023 de l'Outdoormix Spring Festival, du vendredi 26 mai au lundi 29 mai 2023.

Cet évènement est coorganisé par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. BRICE Clovis en qualité de président et la FFRS.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions pour les quatre journées d'épreuve.

## 2 - L'ÉPREUVE

### **2.1. Le Freeride à Réallon**

Il s'agit d'un contest convivial se déroulant du vendredi 26 mai au lundi 29 mai 2023. Il s'agit d'un Freeride sur la route de Réallon prévue à cet effet.

La route se situe en direction de la station de Réallon, à 20 minutes du plan d'eau d'Embrun.

Celle-ci est d'une distance d'environ 4 km, d'un dénivelé d'environ 300 mètres et composé de 9 virages en épingle. La pente moyenne de la piste est de 7,5%.

### **2.2. Programme**

VENDREDI 26 MAI	- Freeride : 10 h → 18 h
SAMEDI 27 MAI	- Freeride : 9 h → 18 h
DIMANCHE 28 MAI	- Freeride : 9 h → 17 h
LUNDI 29 MAI	- Freeride : 9 h → 16 h

## 3 - CONDITIONS ET MATÉRIELS OBLIGATOIRES

### **3.1. Conditions d'accès**

L'accès au Freeride est ouvert à toutes et à tous, licenciés FFRS et non-licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

Les concurrents possédant une licence délivrée par la Fédération Française de Roller et Skateboard mentionnant l'aptitude à la pratique du longboard pourront y participer. Ils devront fournir leur licence ou photocopie lisible.

Les personnes non-licenciées pourront également prendre part au Freeride à la condition de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Longboard. Des frais supplémentaires seront à payer à l'inscription.

# OUTDOORMIX FESTIVAL



Toute inscription est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

L'âge minimum requis est de 14 ans.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur site Internet [www.outdoormixfestival.com](http://www.outdoormixfestival.com) ou à l'accueil de l'événement), avoir transmis les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent **doit passer à l'accueil du village événement au plan d'eau d'Embrun** afin de retirer son bracelet. Attention, un participant qui n'aura pas récupéré son bracelet ne pourra pas participer à l'épreuve.

## 3.2. Matériel autorisé

### 3.2.1. Le Longskate

Le poids total ne doit pas excéder six (6) kg.

La longueur maximale est de cent cinquante (150) cm.

La largeur maximale est de cinquante (50) cm.

### 3.2.2. La Streetluge

Le poids total ne doit pas excéder vingt-cinq (25) kg.

La longueur ne doit pas excéder trois cents (300) cm.

La largeur maximale est de soixante (60) cm.

L'avant et l'arrière de la luge doivent posséder un tampon absorbant les chocs, si l'engin dépasse six (6) kilos.

### 3.2.3. Roller

Les rollers avec deux paires de roues parallèles ou avec un maximum de 6 roues en ligne sont acceptés. Les critères suivants sont à respecter :

Leur longueur ne doit pas dépasser 50 cm (d'axe à axe).

Les patins doivent être fermement fixés et solidaires aux chaussures.

Les axes de fixation ne doivent pas dépasser des roues ou platines.

Tout système de freinage mécanique est interdit.

### 3.2.4. Le Trike Drift

Les Trike Drift ne sont pas autorisés à rouler sur la piste de Réallon pendant les temps programmer de Freeride, à savoir entre 9 h 00 et 18 h 00 entre le vendredi 26 et le lundi 29 mai 2023 (cf. planning).

# OUTDOORMIX FESTIVAL



### 3.3. Équipements coureurs

Le port du casque sera obligatoire ainsi que les protèges poignets avec partie rigide tenant le poignet (norme CE). Les coudières, les genouillères, la dorsale ainsi que les combinaisons intégrales sont fortement conseillées et recommandées.

Nous rappelons que les protections ont pour fonction de vous protéger, nous vous recommandons de les garder même en dehors du circuit.

### 3.4. Niveau de pratique minimale

Chaque participant doit savoir freiner et se diriger. Le juge arbitre se réserve le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres. (Ex : les réels débutants ayant moins de 15 à 20 heures de pratique).

VRAIS DÉBUTANTS S'ABSTENIR.

## 4 - PARCOURS / BALISAGE / CHRONOMÈTRE

Pour le parcours de Freeride, il s'agit d'un parcours de 4 kilomètres, 300 mètres de dénivelé négatif, 9 virages en épingle. Ce parcours est unique et chaque participant devra l'emprunter.

La route est fermée pendant les descentes des participants. Des filets et matelas sont installés tout le long de la route afin de sécuriser les sportifs.

Le départ et l'arrivée du parcours sont physiquement marqués par des installations.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité. Dans ce cas, des messages seront diffusés par le biais de la sonorisation générale.

Le Commissaire de Course est chargé du contrôle des aspects sportifs et sécuritaires de la compétition. Seul le Commissaire est spécifiquement responsable des temps morts pour les problèmes mécaniques et l'application des sanctions. Il fera également office de Délégué Technique (DT) si personne n'a été désigné à cet effet.

Les pénalités suivantes seront sanctionnées :

- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse sur la piste : mise hors course.
- Refus d'obtempérer auprès d'un commissaire : mise hors course.
- Descente pendant la remontée des sportifs ou lors de l'ouverture de la route : mise hors course.
- Absence des protections obligatoires durant la course : mise hors course.

# OUTDOORMIX FESTIVAL



Cette liste est non exhaustive et toute pénalité pourra être décidée par le Commissaire de course si un concurrent ne respecte pas le présent règlement de course, qui aurait un comportement dangereux ou nuirait au bon déroulement de l'épreuve.

Des signaleurs seront situés tout au long de la route constituant le parcours afin de veiller à la sécurité des coureurs, mais aussi à la bonne application des règles de l'épreuve par tous les concurrents.

Les compétiteurs sont conscients des risques encourus en participant à l'épreuve et sur les dangers de la route pratiquée.

## **5 - ASSURANCE**

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle de ses salariés et celle des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuel accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.

## **6 - ANNULATION ET ENGAGEMENT**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à l'épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'annulation d'une partie de l'épreuve est à la responsabilité du directeur de course.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Spring Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

# OUTDOORMIX FESTIVAL



## **7 - RÉCLAMATION**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote la veille pour le lendemain ou le matin pour l'après-midi.

## **8 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

## **9 - DROITS À L'IMAGE**

Par sa participation à l'épreuve de "LONGBOARD FREERIDE" lors de la 9<sup>e</sup> édition de l'Outdoormix festival qui se tiendra du 26 au 29 mai 2023, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.